

Vue partielle du carré des enfants

Visite du mardi 13 novembre 2017, 14 h 30, avec madame Edith Lecordier, adjointe au maire et Magali Leroy, agent administratif de la commune.

<u>Description générale:</u>

A flanc de colline, en contrebas de la rue principale du bourg de Brouains, et face au mont d'Eron, se dresse l'église de Brouains, de plan cruciforme. Le cimetière communal se blottit autour d'elle, plus long que large. Les murs nord, en parallèle à la rue ou le mur en surplomb sur le côté opposé au midi sont importants. Le monument aux morts, sous la forme d'un obélisque de granit bouchardé, se dresse proche de l'angle nord-est du cimetière et près du portail métallique à deux vantaux d'où l'on descend au moyen d'un escalier.

L'église est dotée du monument aux morts paroissial en deux panneaux probablement extraits d'un ensemble composé et peut-être même un autel latéral à retable : premier panneau « à nos héros morts pour la France/ 1914-1915-1916-1917-1918/Marne (1914)-Yser-Artois-Verdun-Champagne-Marne (1918) bataille de France (1918)/Victor Gesbert, François Revault, Edmond Legrand, François Lioult, Albert Lecrosnier, Pierre Jouvin/souvenons-nous » ; deuxième panneau : « à nos héros morts pour la France/1914-1915-1916-1917-1918/Julien Chéruau, Edmond Le Gueult, Jules Marie, Léon Leforestier, Albert Roullier, Romain Leclair, Armand James, Louis Fossard, Albert Miquelard, Victor Chenu, René Morel, Marcel Chevalier, Marius Nicolas, Marcel Laigre, Louis Le Gueult, Dominique Louvel, Henri Chrétien, Victor Husson, Georges Laigre, Pierre Boulais, Eugène Josset, Arsène Rochefort/la paroisse de Brouains reconnaissante ».

Un portail métallique, à deux vantaux, est ouvert, plein ouest, dans l'axe du clocher-porche de l'église. Celui-ci n'est pas très ancien si l'on compare les vues sur l'église de Brouains où le portail d'entrée se trouvait plus au nord du clocher. Le cimetière est entouré de murs et de murets, notamment à l'ouest, où est plantée une grille métallique qui a été adaptée au site par des apports qui en font tout le charme. Le curé écrit dans la conférence ecclésiastique de 1867 « les clôtures du cimetière sont en bon état, un vieux mur tombant en ruine a fait place à un élégant grillage en fer ». La bonne tenue du cimetière dépend de la résistance de deux hauts murs, l'un pour retenir les poussées de la chaussée et des immeubles, le second, pour retenir les terres du cimetière.



Le monument aux morts et le lotissement du cimetière





Lotissement du cimetière plein sud / jardin du souvenir avec columbarium, puits à cendres, pupitre et plots de confort



Le paysage du cimetière a beaucoup changé ; en effet les vues anciennes montrent un if à la ramure importante au sud-ouest du cimetière proche de l'angle. A quelle époque fut-il abattu ?

D'autres arbustes se dressaient notamment entre la croix du cimetière et l'est de la chapelle septentrionale. Le site y gagnerait par de nouvelles plantations d'espèces végétales adaptées dans les endroits inoccupés.

La croix du cimetière se dresse plein est, au chevet de la sacristie à pans coupés. Le dé, le fût et le croisillon, en granit ocré, sont dépourvus d'éléments sculptés. Les sépultures des enfants se répartissent en deux îlots, l'un en parallèle au nord de la nef et le second en parallèle à la paroi septentrionale du chœur et de la sacristie.

Une allée médiane longe l'église en son midi et traverse le site de l'ouest vers l'est. Le cimetière est ainsi loti en deux grands carrés, celui de l'Est et celui du sud.

Les cheminements sont gravillonnés. Les quelques espaces inoccupés par de nouvelles sépultures sont en herbe.

Un profond glacis a été créé pour dégager le mur septentrional de l'église (chœur, chapelle et nef) ; celui-ci provoque des retenues d'eau génératrices d'humidité envahissant l'édifice. Il est à souhaiter de remédier à cet état de fait par des drainages capteurs d'eau, des apports de terre pour combler le pied des murs. Le CAUE de la Manche dispose des ressources de techniciens pour conseiller les élus avant toute mise en œuvre.

Le jardin du souvenir :

Le jardin du souvenir, sous la forme d'un puits à cendres, non encore utilisé, a été érigé au sud-ouest, proche de l'étroite allée de contournement du cimetière. Son équipement est complété par un columbarium polygonal en granit poli. Une flamme a été dressée ainsi qu'un pupitre. Aucune préconisation n'a été définie quant aux modalités de cartels d'identité à fixer sur le pupitre. Aucune urne n'a été déposée dans le columbarium. Deux plots pour s'asseoir ont été plantés dans le même matériau. Les plaques de béton qui retiennent les terres surélevées sont assez disgracieuses. Il est suggéré de

planter à la base des plantes, tel que le lierre commun, qui se chargera de les recouvrir. La tenue d'un registre pour ceux dont les cendres auront été déversées dans le puits est obligatoire.

Les inter-tombes:

Les inter-tombes, ces espaces de terrain public destinés à la déambulation sereine des usagers sont tributaires d'hauteurs différentes et de la déclivité du terrain, qui rendent le cheminement parfois périlleux. Le maire doit veiller à synchroniser le plus souvent possible les différences de niveaux des semelles pour sécuriser au mieux ces cheminements essentiels qui doivent faire au minimum 30 cm entre chaque tombe.

La mise en place des concessions pour sépultures privées dans le cimetière :

Le Conseil municipal de Brouains, dont l'étendue du cimetière permet d'accueillir les demandes de concessions sans nuire aux autres inhumations, « considérant que les concessions de terrains pour fonder des sépultures distinctes et privées, en répondant aux sentiments pieux des familles qui veulent conserver la mémoire de leurs morts ont pour objet d'augmenter les ressources des communes et des établissements charitables » adopta le 12 mai 1889 les concessions perpétuelles, trentenaires et temporaires. Une superficie de 100 m² est réservée aux dites concessions et un plan est fourni avec la répartition des concessions, lesquelles seront cédées à la suite les unes des autres. La commune offre désormais, en plus des sépultures en terrain commun, des concessions de terrain renouvelables de 50 ans.

Reprises et exhumations de sépultures :

Sépultures en terrain commun :

Les sépultures en terrain commun sont mises à la disposition des familles pour inhumer un défunt par fosse et le terrain reste occupé ainsi pendant cinq années. Le maire peut procéder ensuite à la reprise en affichant un arrêté. La dissolution des chaires est nécessaire et il est préférable d'attendre une quinzaine d'années pour exhumer avec dignité ces corps.

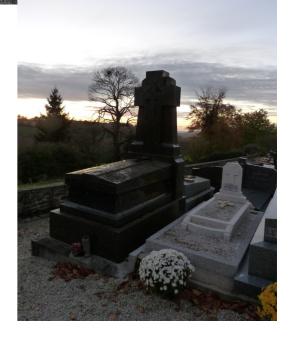
Sépultures sous le régime des concessions renouvelables :

Un contrat de concession passé ses trente ans d'existence, une sépulture dont la der-



Le portail ouest à deux vantaux vu de l'intérieur du cimetière

Des monuments funéraires portant les stigmates de la bataille de 1944





Des monuments funéraires, des sépultures racontant l'histoire de la commune jour après jour



nière inhumation date d'au moins de dix moins, un contrat non renouvelé après l'année de carence, peut être repris. Le maire publie un arrêté de reprise de concession non renouvelée, publie cet arrêté aux portes du cimetière, à la mairie, utilise les journaux, et fait procéder à l'exhumation des restes (un reliquaire pour l'ensemble des corps) ou l'envoi au crématorium pour l'incinération et la dispersion des cendres.

Sépultures sous le régime des concessions perpétuelles :

Cette procédure n'est possible, comme pour tous les autres types de contrats renouvelables qu'après une existence de la concession de trente ans avérés et de toute absence d'inhumation dans la concession depuis dix ans.

La procédure s'organise en trois étapes : un premier constat de l'état réel et matériel d'une sépulture en situation d'abandon (celui-ci doit faire l'objet de publicité préalable, courrier auprès des ayants droit ou ayants cause, convocations destinées aux intéressés, présence d'officier de gendarmerie (si celui-ci décline la convocation, le maire convoquera son adjoint) et toute autre personne dont le concours peut être utile). Le document, qu'on appelle un procès-verbal, sera dûment signé par toutes les parties présentes. L'appui d'un document photographique à joindre au dossier est un support utile. Un deuxième constat est fait trois ans après avec les mêmes personnes afin de renouveler la description de l'état matériel de la tombe. Le procès-verbal est signé par toutes les parties. L'arrêté est ensuite publié et le maire fait procéder à l'exhumation administrative.

Nota:

Il pourrait y avoir des concessions centenaires (adoptées par le législateur en 1924 en même temps que l'ossuaire fut rendu obligatoire et la législation socle de gestion des reprises de concessions). Celles-ci pourront être renouvelées dans une période plus courte.

Règlement du cimetière :

Il n'y a pas de règlement du cimetière. C'est un outil à mettre rapidement en place tout comme le cahier des charges définissant la taille et les critères retenus pour les cartels à fixer au pupitre du jardin du souvenir. Le cimetière est entièrement loti. Quelques emplacements, dépourvus de mobilier funéraire, sont cependant d'anciennes sépultures encore occupées.

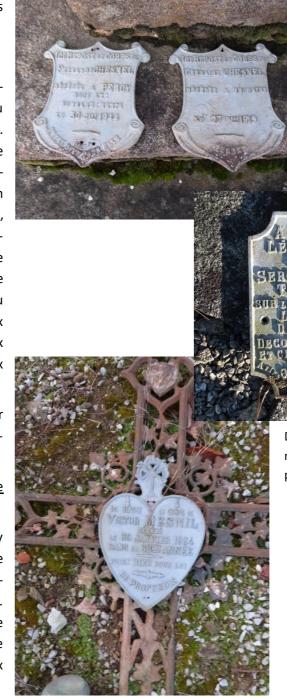
Ossuaire communal:

Il n'y a pas d'ossuaire. Plusieurs sites d'implantation sont potentiellement possibles, parmi lesquels la reprise d'un caveau en bon état ou encore un emplacement proche du chœur, dans l'angle sud-est. Le Conseil municipal devra délibérer pour sa mise en place. C'est un préambule nécessaire pour gérer le cimetière correctement. En effet chaque sépulture reprise doit faire l'objet d'une excavation jusqu'au plus profond afin d'exhumer « avec tout le respect qu'il est dû aux morts » les restes qui seront déposés dans un reliquaire renseigné avant d'être eux-mêmes placés dans l'ossuaire communal, dernier, ultime et perpétuel refuge des corps exhumés. J'insiste sur la nécessité de faire ces opérations avec tout le sérieux possible afin d'éviter, contrairement à la pratique courante qui consiste à faire glisser les morts sous les nouveaux caveaux. C'est aussi l'occasion de rappeler qu'aucun travail ne peut être exécuté dans le cimetière sans que le maire ou l'élu bénéficiant de la délégation de la police du cimetière n'aient donné leur accord aux entreprises ou aux particuliers. Il peut être envisageable de faire des états des lieux avant et après travaux pour éviter tous les litiges avec les propriétaires des tombeaux voisins.

Nous constatons ensemble que deux sépultures ont été débarrassées du petit mobilier (croix, plaques et autres objets) mais que les monuments sont restés alors que les familles y avaient renoncé.

<u>L'intérêt de conserver des sépultures, soit au titre de l'art soit au titre de la mémoire locale :</u>

Les monuments funéraires sont pour l'essentiel en granit de pays. Les croix de fonte y sont encore en nombre (entre 40 et 50). Elles sont les derniers vestiges d'un patrimoine très évocateur. Je conseille de les déposer au fur et à mesure des reprises avec précaution et de leur trouver des emplacements qui ne pourront être lotis, pour les exposer. Certaines d'entre-elles, descellées de leur bloc de granit, pourront être fixées contre le mur de clôture. La même préconisation est faite à propos des nombreuses plaques de fonte d'aluminium, de laiton, mélange de zinc et de cuivre, ou de tôle émaillée, aux



Diverses plaques de fonte d'aluminium en forme de cœur, de cadre, de parchemin.



Formes de stèles: ogivales néogothiques avec croix sommitales ou arts décoratifs des années 1920-1940.



formes variées (cœurs et croix sommitales enflammées, parchemins, phylactères, rectangulaires, cadres, etc.) qui étant fixées au mur aideront à la conservation de la mémoire telle celle de : Leforestier, Léon Auguste Victor, sergent au 202^e régiment d'infanterie, tombé glorieusement sur le champ de bataille à Suippes le 12 octobre 1914 dans sa 29^e année, décoré de la médaille militaire et croix de guerre avec palmes. Ou tu es tombé mon enfant repose en paix. Cette plaque était destinée à se souvenir. Elle est déposée sur une tombe et peut disparaître.

Chaque cimetière est un lieu de mémoire. Il s'est organisé selon une chronologie d'histoire locale qui sera forcément amputée dès qu'il y a reprise. Il est demandé d'avoir du discernement vis-à-vis de la nécessaire gestion du cimetière. L'élu, aidé de toute personne ressource pour sa bonne connaissance des lieux, pourra ainsi épargner les tombes ayant un réel intérêt dans l'histoire locale : maire, ancien maire, curé, instituteur, soldat, chantre, industriel, toute autre personne ayant accompli une œuvre sociale, etc.

Almin, Jules, sacristain depuis 25 ans, médaille de bronze de Notre-Dame le 25 décembre 1934 (le petit semeur de Brouains de novembre 1934 et janvier 1935 : 2 PER 254 aux ADCA) ;

Anfray, Victor, Napoléon, prêtre curé de Brouains, décédé curé le 20/04/1873 (tombeau en granit bouchardé, haute croix à pointes);

Anger, Michel, curé de Brouains, doyen rural de Mortain, inhumé le 25 mars 1677 dans le cimetière de Brouains ;

Auvray (famille) : monument funéraire, sarcophage, haute croix à pointes, granit bouchardé ;

Bazin (tombeau de fabricants de papier);

Baugeard, Joséphine décédée le 28 juillet 1879 et Baugeard, Hippolyte (stèles ogivale et croix sommitales) ;

Chesnel, Daniel, soldat au 17^e bataillon du génie, décédé « fauché à la fleur de l'âge par suite d'une malheureuse manœuvre militaire dans la Garonne » (sic. Ouest-France), à Castel-Sarrazin le 27 juillet 1954, âgé de 21 ans (article de presse dans le quotidien Ouest-France);

Chesnel, Fernande, décédée à Percy sous les bombardements, le 30 juillet 1944

(plaque fonte d'aluminium en forme de parchemin);

Chesnel, Germaine (27/10/1919): plaque de fonte d'aluminium en forme de parchemin;

Coeuret, Victorine décédée le 6 octobre 1895 : monument funéraire en marbre blanc ;

Crosnier (famille): croix de fonte « arts décoratifs »;

Desfeux, Victor décédé victime des combats le 9 août 1944 à l'âge de 49 ans (plaque de fonte d'aluminium en forme de cœur surmonté d'une croix drapée du linceul);

Erard (famille) : croix de fonte ronde, chrysanthèmes, Christ, torches enflammées, chaine ;

Gilbert (famille): monument funéraire en granit bouchardé;

Gilles, Marin (22/05/1912): croix de fonte ajourée, ange portant la croix (de face); Goudal, François, chantre;

Guédon, Auguste Frédéric décédé le 21 avril 1878 (stèle de marbre blanc de Carrare) ;

Harel, Félix, 56 ans chantre, médaille d'argent de Notre-Dame, le 25 décembre 1934 ;

Josset V. (1852-1904) et R. Josset, son épouse, victime de guerre (1875-1944);

Lainé, abbé (18/02/1937) : curé de Brouains (tombeau en granit bouchardé, haute stèle « arts décoratifs » illustrée d'une croix en relief et d'un calice) ;

Juhel, Emile (2/1/1910): plaque fonte d'aluminium signée Triquet, Sourdeval;

Lainé, Louis, Bien-Aimé, né à Barfleur (1/05/1882), décédé curé le 23/01/1937 ;

Ledieu, Jean, originaire de Vire, inhumé dans le chœur de l'église ;

Lefrançois, Maria (30/06/1934) : croix de fonte ajourée néogothique flamboyante, esprit saint, pinacles, plaque de fonte d'aluminium ;

Le Gueult, Alexis, maire (1864-1927), à la mémoire d'Edmond Le Gueult, mort pour la France, le 07/09/1914 (1895-1914);

Lemonnier, René (12/08/1875) : haute croix de granit bouchardé sur dé et socle ;

Levallois, Pierre, ancien maire de Brouains (Ouest-France);

Levallois (famille) : tombeau granit poli marqué par des éclats de projectiles de la bataille d'août 1944 ;



Grande diversité de croix de fonte : pleines et rondes, ajourées, chargées de symboles qui interpellent ceux qui les regardent





La croix du cimetière

Croix de fonte et clôture composée de torches à feu enflammées et reliées par une chaîne



Mesnil, Victor (30/1/1934) : plaque de fonte d'aluminium en forme de cœur surmonté d'une croix enflammée, croix de fonte ajourée au Tétramorphe (quatre évangélistes) ;

Templer, Guillaume, prêtre curé (1760-1817), mort curé le 9/11/1817; Vincent, Emile, enfant de chœur, organiste, 45 années de service, médaille d'argent de Notre-Dame le 25 décembre 1934.

Jacky Brionne, novembre 2017

https://www.patrimoinevaldesienne.fr/dossiers/f%C3%A9d%C3%A9ration-normande-pour-la-sauvegarde-des-cimeti%C3%A8res-et-du-patrimoine-fun%C3%A9raire/



Un cimetière incliné vers un bocage vallonné au soleil crépusculaire